

Étiquetage des oeufs : mode d'emploi


MODE DE PRODUCTION

PAYS DE PRODUCTION

0

Élevage biologique

Les poules sont alimentées avec de la nourriture biologique. Elles ont accès à des parcours extérieurs où elles disposent de végétation

FR FRANCE 

ES ESPAGNE 

BE BELGIQUE 

CH SUISSE 

1

Plein air

les poules ont accès à un parcours extérieur. (Les œufs Label Rouge sont marqués du code 1).

0FR URI69

DCR 05/03

PONDU LE 19/02

CODE DU PRODUCTEUR

Les trois premières lettres indiquent le site d'élevage. Les deux chiffres précisent le numéro du bâtiment.

2

Élevage au sol

Les poules évoluent librement à l'intérieur d'un local sans parcours extérieur.

DATE DE PÉREMPTION ET DE PONTE

- DCR : date de consommation recommandée (28 jours après la ponte)
- Date de ponte : obligatoire pour les œufs « frais » ou « extra frais » seulement
- La mention « frais » signifie que l'œuf peut être consommé jusqu'à 28 jours après la ponte
- L'œuf est considéré « extra-frais » jusqu'au 9^e jour après la date de ponte.



3

Élevage en cages

Pas de sortie à l'extérieur
Les poules vivent en groupe de 20 à 60.

Les œufs bénéficient d'un classement selon leur poids. Il existe ainsi 4 calibres différents, pour s'adapter à tous les besoins, toutes les faims, toutes les recettes :

S : pour les petits œufs de moins de 53 g ; **M** : pour les œufs moyens, entre 53 et 63 g ;
L : pour les gros œufs, entre 63 et 73 g ; **XL** : pour les très gros œufs, plus de 73 g.

